

**Nombre de
membres en
exercice:** 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE

Représentés: Christophe Lencauchez procuration à Joel Laburthe

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Véronique Bourgeois-Randé

1°/ Adoption du compte rendu de la séance précédente

2/ Vote du Compte de Gestion

3/ Vote du Compte Administratif

4/ Affectation du Résultat

5/ Vote des Taux d'imposition

6/ Vote des Subventions

7/ Vote du Budget Primitif 2021

8/ Questions Diverses :

- SICTOM : information sur le coût du traitement

1/ COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approuvé par 15 voix

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION - DE 2021 020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe RANDE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Voté à l'unanimité

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - DE 2021 021

Monsieur le Maire quitte la salle et nous procédons au vote sous la présidence de Alain Dupuy, 1er adjoint .

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain DUPUY, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Christophe RANDE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 793.97		483 103.73		541 897.70
Opérations exercice	132 473.03	19 082.65	613 630.83	730 902.38	746 103.86	749 985.03
Total	132 473.03	77 876.62	613 630.83	1 214 006.11	746 103.86	1 291 882.73
Résultat de clôture	54 596.41			600 375.28		545 778.87
Restes à réaliser	478 244.11	238 400.00			478 244.11	238 400.00
Total cumulé	532 840.52	238 400.00		600 375.28	478 244.11	784 178.87
Résultat définitif	294 440.52			600 375.28		305 934.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 14 voix favorables , 0 voix contre, 0 abstentions.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2021 022

Le Conseil Municipal ,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 600 375.28

décide , par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	483 103.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	279 966.52
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	117 271.55
Résultat cumulé au 31/12/2020	600 375.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	600 375.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	294 440.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	305 934.76

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 - DE 2021 023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état fourni par l'administration fiscale (état N° 1259) présentant des bases prévisionnelles pour l'année 2021 et le produit fiscal attendu pour les taxes foncières bâti et non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises (taxe d'habitation exclue)

Il précise à l'assemblée que le taux de taxe foncière (bâti) de référence pour 2021 présenté par l'administration fiscale s'élève à 55,50 . Il explique que ce taux correspond au cumul du taux communal de 2020 (21,65) et du taux départemental de 2020 (33,85). La part départementale des recettes liées à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties est transférée en 2021 vers la Commune afin de compenser la disparition des recettes qui étaient issues de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur a été calculé par la Direction Générale des Finances Publiques afin de corriger chaque année, à la hausse ou à la baisse, la surcompensation ou sous compensation qui résulte de ce transfert.

Il propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition fixés par la commune en 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le produit attendu pourra être atteint sans augmentation des taux d'imposition

Vote par 15 voix favorables les taux d'imposition 2021 suivants :

Taxe foncière (bâti) : 55.50 (taux communal : 21,65 + taux départemental : 33,85)

Taxe foncière (non bâti) : 95.09

Cotisation Foncière des Entreprises : 26.92

6- VOTE DES SUBVENTIONS - DE 2021 024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau de versement des subventions aux associations ci-après ,

Association	2019	Versé en 2020	2021 demandes	2021 Proposition Cn Finances	2021 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
AGORA	0	0	0	0	0
ANCIENS COMBATTANTS	220	220	--	220	220
ASSO SPORT COLL EAUZE CAZAUBON	100	100	--	100	100
CIE SAPEURS POMPIERS	900	900	--	1000	1000
CLUB AGE D'OR	0	0	0	0	0
CLUB DE TENNIS	500	500	1250	1250	1250
COMITE DES FETES	0	2132	5000	5000	0
COMITE FOIRE AGRICOL E EXPO	100	0	0	0	0
ASCL (COURSE LANDAISE)	1200	0		2000	2000
		P24			

ECOLE DE MUSIQUE (PREMIERES NOTES)	4700	4700	4700	4700	4700
ELECTROGENE	300	0	0	0	0
FNACA CANTON CAZAUBON	100	100	---	100	100
FOYER D'ESTANG	100	100	0	0	0
NOUS VOUS ET LES ENFANTS	200	200	0	0	0
PETANQUE ESTANGOISE	0	0	0	0	0
QUILLES ESTANGOISES	300	500	300	300	300
RBAFC (FOOTBALL)	4250	4250	5500	5500	5500
RBAFC (PERENNISATION)	2400	2500	2500	2500	2500
RETRO MOBIL CLUB	200	200	200	200	200
SOCIETE DE CHASSE	610	610	610	610	610
SOCIETE DE PECHE	400	400	400	400	400
SOCIETE MUSIC LA RENAISSANCE	3500	3500	3500	3500	3500
COOPERATIVE SCOLAIRE	0	1000	0	0	0
ECOLE DE RUGBY DE NOGARO- panjas	50	50	50	50	50
COMITE DES FETES DE MONPLAISIR	0	0	0	0	0
				27430	22430

TOTAL

Voté par 15 voix favorables 0 voix contre 0 abstentions

Pour la subvention du comité des fêtes, nous nous interrogeons sur la tenue des fêtes cette année ou pas. De plus cette licence 4 souhaitée par le Comité des Fêtes serait-elle transportable ou fixe ?

Madame Michèle Dorey demande que le comité des fêtes présente un projet bien défini pour cette demande de subvention pour l'acquisition d'une licence 4.

M. Patrick DUBOS explique qu'il sera difficile qu'au moment des fêtes, la licence se passe d'association en association .

Mme Elodie MARTIN préconise que les associations fassent alors pot commun.

De toute façon tout le monde est d'accord avec Mme Audrey Torrent qui dit qu'il n'y a pas d'urgence. De plus elle explique qu'une date est prévue pour réunir toutes les associations et que ce sera alors le moment de débattre de ce sujet.

Le vote de cette subvention de 5000 € est remis à plus tard. Nous voterons pour 2500 € la subvention habituelle ultérieurement seulement si des fêtes peuvent avoir lieu cette année.

Le total des subventions votées s'élève à 22430 €

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - DE 2021 025

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune d'Estang,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Estang pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 235 280.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 235 280.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	370 458.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	359 470.00
014	Atténuations de produits	36 550.00
65	Autres charges de gestion courante	136 343.00
66	Charges financières	5 437.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 242.00
022	Dépenses imprévues	50 000.00
023	Virement à la section d'investissement	63 529.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 966.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 031 495.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	7 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	72 934.24
73	Impôts et taxes	316 151.00
74	Dotations et participations	254 327.00
75	Autres produits de gestion courante	40 148.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	305 934.76
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 031 495.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	14 548.51
204	Subventions d'équipement versées	2 910.00
21	Immobilisations corporelles	231 998.68
23	Immobilisations en cours	827 628.40
16	Emprunts et dettes assimilées	37 103.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	54 596.41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 203 785.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	617 936.00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 799.48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	294 440.52
021	Virement de la section de fonctionnement	63 529.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 080.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 203 785.00

ADOPTE A LA MAJORITE par 10 voix favorables et 5 contre.

Le groupe minoritaire dit que le budget est bien construit mais il trouve qu'il y a trop d'incertitudes et qu'il ne veut pas voter pour un budget qui inclut un projet de maison médicale auquel il n'adhère pas. Joel Laburthe rétorque qu'il existe très peu d'incertitudes dans ce budget et que durant les 2 précédents mandats, le groupe minoritaire n'a jamais voté contre un budget.

QUESTIONS DIVERSES

M. Leny Mayoral fait un compte-rendu de l'AG du SICTOM Ouest qui s'est tenue fin mars.

Il nous informe que nous payons 132 € par habitant, une taxe annexée sur le foncier.

La T.G.A.P ne se paye pas sur les produits recyclés.

La CCGA contribue à hauteur de 1. 900.000,00 € pour enfouir les déchets.

Le centre d'enfouissement du Houga sera fermé en 2023. M.Leny Mayoral explique également qu'il y a de plus en plus de difficultés à vendre le papier, carton et autres

plastiques récoltés. Par contre la vente des métaux se stabilise mais ils sont soumis à beaucoup de vols. Le SICTOM prévoit une taxe incitative pour valoriser le tri des déchets. De plus les bacs jaunes vont évoluer en bacs plus maniables qui permettront aux agents de la collecte de ne plus lever de poids. Il prévoit également des installations de portiques de détection à l'entrée des déchetteries afin d'éviter les déchets venus de l'extérieur (hors secteur)

- Point Délicatessen

Monsieur le Maire fait part de la pétition qui lui a été remise le matin même par M. Jean Bartherotte (cette pétition compte déjà 365 signatures et reste ouverte) contre le bail précaire proposé aux gérants du Cabanot pour leur commerce Délicatessen . Un tel bail empêche les gérants de se projeter. Les pétitionnaires souhaitent garder ce commerce de façon plus pérenne. M. le Maire dit entendre les pétitionnaires mais il rappelle qu'une délibération a été votée lors du dernier conseil pour le bail précaire d'un an .

Le groupe majoritaire pense que 9 ans sont trop longs pour bloquer un local pour un commerce qui n'ouvre que le matin. Les gérants occupant les locaux depuis 15 jours sans aucun bail, M. le Maire a décidé de faire constater cet état de fait par un huissier ; il veut se protéger : s'il y a un souci, il serait accusé. M. le Maire dit que les gérants ne sont pas mis dehors puisqu'un bail supplémentaire d'un an leur est proposé.

Le groupe minoritaire prend acte mais M. Gilles Bibé explique que ce commerce rayonne sur un bassin de vie. Tout le monde est d'accord là dessus. Mme Véronique Bourgeois Randé demande alors pourquoi, si tout le monde est d'accord avec la nécessité d'un tel commerce, ne pas proposer un bail commercial 3-6-9 comme le souhaitent les gérants. M. le Maire rétorque qu'il avait peut-être proposé un bail 3-6-9 mais après une deuxième année de bail précaire.

Avec M. Alain Dupuy, son 1er adjoint, M. le Maire annonce qu'un bail réglementaire fait devant notaire avec des clauses correspondant aux intérêts d'une collectivité sera établi.

M. Joel Laburthe demande de garder ce lieu pour un projet plus ambitieux, associatif, multi-activités ou pour les jeunes, qui se présenterait.

M. Gilles Bibé et Mme Michèle Dorey pensent qu'un tel projet peut se faire ailleurs.

Mme Véronique Bourgeois Randé propose une consultation participative des estangois sur ce point Délicatessen, lorsqu'elles pourra se dérouler selon les directives sanitaires.

- Point "Dites 32"

M. le Maire explique qu'il y a eu une réunion en visioconférence avec "DiTES32". Il est prévu de créer 3 grands centres départementaux avec 3 médecins salariés par centre, qui partiront consulter sur des antennes sur la base de vingt heures par semaine. Leurs salaires seront payés par les consultations d'une part et par l'ARS d'autre part.

Un diagnostic est prévu en juin sur l'état du nombre de médecins dans le département. Retour des résultats de ce diagnostic en octobre. Les centres départementaux seront mis en place en fin d'année.

M. Régis Benvenuto demande si nous payons déjà le loyer chez M. Duprat, depuis le 1er avril, alors que Mme Bortolaso, médecin de Monguilhem, ne tiendra ses permanences qu'à partir du 1er juillet. M. le Maire répond que le loyer est payé depuis le 1er avril car le pédicure y vient déjà.

M. Gilles Bibé demande s'il est envisageable de filmer ou même enregistrer les conseils municipaux afin de les mettre à disposition des citoyens.

M. le Maire n'est pas contre et demande ce qu'il faut alors comme matériel. Les enregistrements pourraient être mis sur le facebook de la commune.

Mme Audrey Torrent et M. Alain Dupuy proposent d'aller voir à Cazaubon comment cela se fait.

Mme Michèle Dorey demande à M. Alain Dupuy s'il va bientôt y avoir une réunion de la commission économie. M. Dupuy répond que pour le moment il n'y a pas assez de matière pour réunir cette commission.

M. André Sentou obtiendra une dérogation préfectorale pour pouvoir tirer le feu

p 28

d'artifice cette année si celui-ci pouvait se faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

TABLE RÉCAPITULATIVE

de la séance du 15 avril 2021

par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
15/04/2021	DE_2021_020	VOTE DU COMPTE DE GESTION	23
15/04/2021	DE_2021_021	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	23
15/04/2021	DE_2021_022	Affectation du résultat de fonctionnement - estang	23
15/04/2021	DE_2021_023	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021	24
15/04/2021	DE_2021_024	VOTE DES SUBVENTIONS	25
15/04/2021	DE_2021_025	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	26

Signature des membres présents

Christophe RANDE	Christophe LENCAUCHEZ	Patrick DUBOS
Alain DUPUY	Audrey TORRENT	Philippe CESAR
Joel LABURTHE	Leny MAYORAL	Michèle DOREY
Joseph TORRENT	Véronique BOURGEOISRANDE	Muriel ARRIVETS LAFFARGUE
Elodie MARTIN	Régis BENVENUTO	Gilles BIBE